

L'audiovisuel en bibliothèque : ce que font les médiathèques pour votre territoire

Plaidoyer à destination des élus · l'essentiel en une page

La mission. La loi Robert du 21 décembre 2021 confie aux bibliothèques de garantir un accès égal de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche et aux loisirs, et cite l'audiovisuel parmi leurs collections. Le cinéma est l'une des formes culturelles les mieux partagées : la médiathèque en donne l'accès à l'ensemble des habitants d'un territoire, dans toute la diversité de son histoire, de ses genres et de ses époques.

Une filière bien réelle. La France compte 3 000 sorties vidéo par an et plus de 100 éditeurs, pour un marché de 170 millions d'euros (contre 70 pour la vidéo à la demande à l'acte) ; les 18-25 ans en sont les premiers acheteurs. Sur certains films d'auteur ou documentaires, les acquisitions des médiathèques représentent 30 à 50 % du volume pressé : en achetant des films, la bibliothèque soutient directement la création et l'édition françaises.

Des collections durables. L'offre des plateformes est un catalogue mouvant, jamais acquis : on y loue du temps d'accès. La collection physique, elle, reste ; c'est un investissement durable, qui préserve la mémoire des œuvres, avec une meilleure accessibilité (versions pour sourds et malentendants, audiodescription) et une égalité d'accès pour les habitants éloignés du numérique ou mal desservis par les réseaux.

Une médiathèque attractive. Entre 1998 et 2023, la part des Français qui fréquentent les bibliothèques est passée de 23 % à 37 %, portée par le passage au multisupport. Plus l'offre est riche, diversifiée et actualisée, plus la médiathèque attire, et plus chaque acquisition est rentable par baisse du coût moyen de l'emprunt. Cette offre, souvent gratuite, restitue du pouvoir d'achat aux habitants.

Les enfants d'abord. Le jeune public représente jusqu'à la moitié des usagers. Face aux catalogues fermés et aux algorithmes des plateformes, le vidéothécaire est un prescripteur de confiance qui élargit la culture cinématographique des enfants ; le visionnage sur place et les accueils de classes s'appuient sur les collections, et ramènent les familles à la bibliothèque.

Diversité et esprit critique. Les collections constituées par des bibliothécaires font sortir des bulles de recommandation et rendent visibles les œuvres indépendantes, francophones et patrimoniales, souvent absentes des plateformes. Elles aident les publics, jeunes comme seniors, à comprendre les algorithmes et l'intelligence artificielle, pour reprendre le contrôle de leur consommation culturelle.

Un acteur du territoire. La médiathèque travaille en complémentarité avec les cinémas, les écoles, les EHPAD, les conservatoires, les associations et les festivals. Elle crée du lien par les ciné-clubs, les rencontres avec les réalisateurs et les projections-débats, que l' élu peut lui-même initier pour éclairer des sujets de société, et elle valorise les productions audiovisuelles locales.

Un enjeu démocratique. À l'heure où l'image est partout et manipulable à volonté, l'éducation à l'image et au regard, par les collections comme par la médiation et les ateliers de décryptage, apprend à distinguer le vrai du faux. Par ce travail, les bibliothèques sont en première ligne de la construction de la citoyenneté et de l'esprit critique.